

**Nouvelle stratégie pénitentiaire du canton du Jura**

Ivan Godat (Verts)

Le Gouvernement jurassien a dernièrement dévoilé les contours de sa nouvelle stratégie pénitentiaire. Celle-ci prévoit la fermeture de la prison de Porrentruy, réclamée depuis des années par la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), qui y juge les conditions de détention inhumaines. Elle confirme également l'intégration de la prison de Moutier, avec une capacité augmentée à 41 places, au dispositif carcéral jurassien.

En comptant les 14 places de la prison de Delémont, le Canton du Jura disposera ainsi dès 2026 de 55 places de détention, soit 20 de plus qu'actuellement. Estimant les besoins du canton à environ 100 places de détention, le Gouvernement prévoit toujours la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire, sans toutefois préciser de calendrier.

**Ces différents éléments nous amènent à poser les questions suivantes au Gouvernement :**

- 1. Quels montants, sous forme de crédits cumulés, ont été investis en rénovation et agrandissement dans la prison de Porrentruy ces 20 dernières années, et notamment depuis la première recommandation de fermeture par la CNPT ?**
- 2. Au vu de l'importance de la proximité entre les centres de détention, la police judiciaire et le Ministère public, la localisation de ce dernier à Porrentruy, alors que des locaux totalement aménagés sont utilisables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 sans le moindre coût à Moutier, donc à côté du futur principal centre de détention du canton, mériterait d'être questionnée. En réponse à une question orale lors de la session du 20 novembre 2024, le Gouvernement indiquait que la piste d'un déménagement du Ministère public à Moutier avait été écartée, peut-il nous indiquer quels arguments ont présidé à cette décision ?**
- 3. En cas de maintien du Ministère public à Porrentruy, une évaluation des frais de déplacement (coûts ordinaires et temps passé à escorter les détenus) entre Moutier et Porrentruy a-t-elle été réalisée ?**
- 4. De quand date le début des études en vue de la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire ?**
- 5. Quels montants ont été à ce jour consacrés à ces études ? (300'000.- inscrits au budget 2025)**
- 6. Ces études ont-elles débouché sur quelques résultats à ce stade ? Si oui, lesquels ?**
- 7. Ces études intègrent-elles les réflexions menées au sein du Concordat latin en vue d'une planification pénitentiaire coordonnée ?**
- 8. A combien sont estimés les investissements nécessaires pour doter le Canton du Jura des 45 places de détention manquantes ?**
- 9. En lien avec la question écrite no 3642, a-t-il l'intention de porter la discussion concernant les grandes disparités de taux d'incarcération observées en Suisse au niveau du Concordat latin, et pourquoi pas de proposer la réalisation d'une étude pour mieux comprendre les raisons de ces disparités ?**

Nous remercions par avance le Gouvernement pour ses réponses.

Ivan Godat (Verts)

### **Co-signataires**

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Magali Rohner (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Céline Blaser (Verts)

Intervention déposée officiellement le 03 décembre 2024